



## Observations supplémentaires du groupe N° 1

- besoin des discussions plus approfondies sur le sens des termes « valeurs canadiennes » et « société civile »;
- il faut faire lorsqu'on se tourne vers les réseaux internationaux en place afin d'obtenir leur concours en matière de renforcement de la confiance;
- il faut encourager le gouvernement à soutenir ces réseaux et à y recourir;
- le renforcement de la confiance pourrait également signifier la restauration de la confiance des citoyens canadiens et des populations vivant dans des zones de conflit envers les gardiens de la paix canadiens. Cette optique devrait également se traduire par un accroissement de l'appui aux interventions non militaires, dans le cadre desquelles on réfléchit de manière créatrice aux moyens d'instaurer la confiance, grâce à la participation de civils au processus de maintien et de consolidation de la paix.

\* en ce qui a trait à l'information du public, une des méthodes qu'on pourrait mettre en oeuvre a pour nom la consultation de la population. En guise d'exemple, si le gouvernement souhaite vraiment élargir la définition du maintien de la paix et y intégrer des processus non militaires et de rechange, il pourrait consulter des groupes de travail composés de Canadiens qui se préoccupent de cette question et des citoyens qui pourraient soumettre un certain nombre d'idées, de suggestions et de possibilités stratégiques en matière de maintien de la paix.

## Group N° 2 : Interventions de maintien de la paix

Le groupe N° 2 a commencé par faire une évaluation du contexte imprévisible et des divers défis, questions et événements auxquels le gouvernement continuera vraisemblablement d'être confronté à l'avenir. Cela étant dit, le groupe s'est entendu sur le fait qu'il nous faut d'abord formuler une large définition de ce que nous entendons par « intervention de maintien de la paix ». Cela nous a amenés à examiner un certain nombre de questions, à savoir, la mesure dans laquelle une intervention peut nécessiter un apport civil d'une foule d'organismes, de la GRC aux ONG, et non pas simplement une présence militaire; la mesure dans laquelle le contexte politico-économique avec lequel le gouvernement est aux prises, c'est-à-dire, l'augmentation des demandes alors que les ressources sont limitées, peut faire en sorte qu'il devient nécessaire d'accorder une plus large place à d'autres types de contributions; enfin, jusqu'à quel point incombe-t-il au gouvernement de mieux sensibiliser la population, de consulter les Canadiens qui s'intéressent à cette question (dans le cadre d'instances comme celle-ci), et de bien choisir les situations où le Canada intervient dans le monde.

Pris séparément et, parfois, dans leur ensemble, les membres du groupe n° 2 ont reconnu que la jeunesse canadienne demeure une ressource inexploitée, que l'action menée à l'échelle locale a des effets sur le plan mondial, qu'une action internationale doit se justifier sur le plan interne, qu'on désigne parfois crûment en évoquant certaines « retombées » pour le Canada et, enfin, que l'intervention constitue en partie une acceptation d'une conception contestée de la souveraineté. Le groupe a également été ému par les propos d'une de ses membres, qui a relaté son expérience du départ de Sarajevo et du « sentiment